

OBSERVATOIRE CONGOLAIS DES DROITS DE L'HOMME

Organisation non gouvernementale de promotion, de protection et de défense des droits de l'homme, de la démocratie et de l'Etat de droit, dotée du statut d'Observateur auprès de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, membre de la Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH), de l'Union interafricaine des droits de l'Homme (UIDH) et de l'Organisation mondiale contre la Torture (OMCT).

Lauréat 2006 et 2015 du Prix des droits de l'Homme de la République Française

BP. : 4021 Brazzaville – CONGO. E-mail: ocdh.brazza@gmail.com Tél. (+242) 05 533 07 63

CP160210

COMMUNIQUE

L'opposant Serge Matsoulé, arbitrairement détenu à la DGST doit être libéré...

Brazzaville, le 10 février 2016. L'Observatoire Congolais des Droits de l'Homme (OCDH) appelle les autorités congolaises à « **libérer immédiatement et sans condition l'opposant politique Serge Matsoulé, arbitrairement détenu dans les geôles de la Direction générale de la surveillance du territoire (DGST)** » à Brazzaville et, condamne tous les actes d'intimidations à l'encontre des opposants.

M. **Serge Matsoulé**, secrétaire fédéral de la Convention d'action pour la démocratie et le développement (CADD) à Brazzaville, une association politique dirigée par l'opposant **André Okombi Salissa**, candidat à l'élection présidentielle de 2016, a été arrêté le 28 janvier 2016 de façon manifestement illégale à son domicile à 3 heures du matin par un groupe de policiers lourdement armés.

Alors qu'ils procédaient à une fouille dans sa maison, un des policiers lui aurait posé la question suivante : « **où sont les documents stratégiques de ton parti et l'argent consacré à la mobilisation...** », laissant croire un caractère politique au motif de cette arrestation. Après un bref séjour de 48 heures au commissariat de police de la Mfoa à Poto-poto, M. **Serge Matsoulé** a été transféré à la DGST où il est détenu actuellement. Diabétique de son état, il n'a pas accès à un médecin ni à un avocat et les visites lui sont interdites ; même sa femme n'arrive pas à le voir. Les agents de l'OCDH ont tenté en vain, aucune autorité policière n'a souhaité échanger sur ce cas. Les motifs de son arrestation ne sont pas élucidés.

Pour l'OCDH, M. **Serge Matsoulé** est victime de son engagement politique. Sa détention ne se justifie pas et enfreint plusieurs normes nationales et internationales. Le délai de garde à vue en droit congolais ne peut excéder 5 jours quel que soit la procédure ou le motif qui est reproché à un prévenu. L'OCDH a pris le soin d'informer les plus hautes autorités, y compris de la justice de cette détention arbitraire, sans succès. « **L'inertie et la faiblesse qu'accusent les autorités judiciaires face aux agents et responsables des services de sécurité ne font que faciliter les atteintes aux droits humains et les abus de pouvoir** ».

L'OCDH classe la DGST en tête de liste des zones de « **non-droits** » au Congo.

« **Alors que la situation politique se détériore davantage et que des actes d'intimidations, d'arrestations et détentions arbitraires des opposants se multiplient, l'OCDH exhorte le Gouvernement à y mettre un terme et e même temps, de prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir l'exercice libre des droits et libertés fondamentaux** ».

-
- Pour consulter d'autres communiqués ou rapports de l'OCDH sur la République du Congo, veuillez suivre le lien: www.ocdh.org .
 - Pour obtenir davantage d'informations, veuillez contacter : ocdh.brazza@gmail.com